

jeudi 28 septembre 2006

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

La supercherie du « bouquet » éclate ! Le décret sur la messe est déjà signé depuis début septembre !

Un site italien dévoile la décision du « *Ciel* » : un décret signé en début septembre et programmé pour novembre

Les informations s'accroissent qui confirment que le décret pour l'« **autorisation** » de la messe est déjà signé et qu'il sera promulgué en novembre. Après l'abbé Cottard, puis l'abbé Laguérie, voici à présent un site italien bien informé qui parle :

« De nombreuses voix bien informées confirment pour novembre la date de publication du décret. Autant qu'on puisse le savoir, le contenu du document concernerait la libéralisation totale du Rite tridentin – selon les rubriques de 1962 – le mettant sur le même plan que le rite réformé ; la nouvelle liturgie serait définie « rite ordinaire » alors que celle traditionnelle serait définie « rite extraordinaire », sans aucune limitation à la célébration par quelque prêtre catholique que ce soit. **Il semble que dans le décret déjà signé par le Saint Père au début de septembre (...)** » Archivum liturgicum – 25 septembre 2006

La croisade du « *bouquet spirituel* » pour demander au « *Ciel* » la force pour Ratzinger apparaît maintenant pour ce qu'elle est : **une immense et sacrilège supercherie !**

La croisade du « **bouquet** » qu'un abbé Lorans a très ostensiblement présentée comme une « **nouvelle bataille de Lépante** » (sic), n'est donc qu'une imposture qui consiste à prier pour une décision du « **Ciel** » déjà prise par Ratzinger : la nouvelle messe, reprise de la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à Hippolyte de Rome, sera le « **rite ordinaire** » (« *un fatras de compilation* » selon Dom Botte) et la vraie messe de Saint Pie V sera le « **rite extraordinaire** ».

Ainsi, un rite alexandrin, extrait des *Constitutions de l'Eglise égyptienne* aux influences gnostiques et faussement déclaré par un Luthérien (Schwartz) et un Anglican (Dom Connolly en 1916) comme étant l'« *antique tradition romaine* », sera devenu le rite « ordinaire » en 2006. C'est pourtant déjà un rite « extraordinaire » si l'on considère son origine farfelue et qui désormais a été dévoilée par les spécialistes de la question (Jean Magne, etc)¹. Mais non, le rite tridentin occupera la place de « rite extraordinaire », alors qu'il fut et n'a jamais cessé d'être le rite multi-séculaire de l'Eglise latine. L'abbé Portal et Dom Beauduin, qui forgeront le mouvement liturgique, savaient faire preuve de plus de finesse et de cohérence dans leur subversion de l'Eglise. Puisque les gribouilles liturgistes qui entourent les abbés Hoyos et Ratzinger ont l'imagination très déliée, nous leur suggérons également de promulguer que Vatican II est le Magistère « ordinaire » et que la Tradition catholique est le Magistère « extraordinaire », en parfaits modernistes ils sauront ainsi concilier les deux. Avec ce nouveau montage des deux Magistères, il suffira ensuite à l'abbé Hoyos, à travers les abbés Schmidberger et Lorans de venir suggérer à Mgr Fellay que cette nouvelle « herméneutique » (le discours-alibi du 22 décembre 2005 ?) de Vatican II permet à la FSSPX de poser les bases d'une « réconciliation » avec Rome. Il faudra alors demander aux fidèles d'obtenir la décision du « *Ciel* » par un deuxième million de chapelets. Un abbé Lorans qui vient de donner toute sa mesure sur « *la nouvelle bataille de Lépante* » ne manquera certainement de trouver les mots adéquats pour magnifier une telle construction cléricale. Le « **bouquet** » final ?

Cette nouvelle mascarade liturgique, dès qu'elle sera promulguée par la Rome conciliaire, démontrera la justesse de nos analyses et de celle du tract sur l'imposture du « bouquet ».

¹ Lire les travaux de Rore Sanctifica sur la question en particulier les *Notitiae* parues en février 2006 : www.rore-santifica.org

Elle va en outre, par un effet de boomerang imprévu de Ratzinger, **jeter le discrédit sur Mgr Fellay et porter atteinte à sa légitimité parmi les clercs et les fidèles**. La campagne très ostensible de l'abbé Lorans (du G.R.E.C.) a véritablement poussé et compromis très dangereusement Mgr Fellay sur ce terrain du « bouquet », cette opération n'est pas neutre, le repli dans le silence n'arrêtera pas la déconsidération qui l'éclabousse. Désormais des milliers de tracts circulent et beaucoup découvrent avec consternation et indignation **à quoi s'est livré Mgr Fellay en instrumentalisant le Rosaire pour une décision déjà prise par Ratzinger**.

L'abbé Laguérie deviendra donc un « **abbé extraordinaire** » ? Et Mgr Fellay voudrait devenir un « **évêque extraordinaire** » ? **Pourquoi pas à l'avenir un Patriarche ?** Extraordinaire ! Il échapperait ainsi aux « Ordinaires » qui tiennent les diocèses.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Texte traduit en français et l'original en italien (25 septembre 2006)

<http://archivum.ilcannocchiale.it/> **Imminente libéralisation du rite romain.**

Ainsi que l'avait annoncé il y a déjà plusieurs mois l'*Archivum Liturgicum*, dans quelques semaines le Saint Père promulguera le document de libéralisation de la Liturgie Romaine. De nombreuses voix bien informées confirment pour novembre la date de publication du décret. Autant qu'on puisse le savoir, le contenu du document concernerait la libéralisation totale du Rite tridentin – selon les rubriques de 1962 – le mettant sur le même plan que le rite réformé ; la nouvelle liturgie serait définie « rite ordinaire » alors que celle traditionnelle serait définie « rite extraordinaire », sans aucune limitation à la célébration par quelque prêtre catholique que ce soit. Il semble que dans le décret déjà signé par le Saint Père au début de septembre, soit exprimé le désir que les églises principales célèbrent au moins une messe tridentine dominicale.

Si ce que l'on dit dans la Curie Romaine se vérifie – et la consultation de plusieurs Prélats va dans ce sens – cette libéralisation représentera un des actes les plus importants du Pontificat de Benoît XVI, lesquels seront inmanquablement accompagnés par d'autres décisions analogues en matière de liturgie et – à Dieu plaise – de célébrations papales : *intelligenti pauca*.

Nous invitons tous les lecteurs du blog à offrir la récitation du Chapelet et à faire célébrer de Saintes Messes à cette intention.

Que Dieu garde le Pape

Source en italien

<http://archivum.ilcannocchiale.it/> **Imminente la liberalizzazione del Rito Romano**

Come era stato anticipato già mesi fa dall'*Archivum Liturgicum*, tra poche settimane il Santo Padre promulgherà il documento di liberalizzazione della Liturgia Romana. Sono numerose le voci informate che confermano per Novembre la data di pubblicazione del decreto. A quanto è dato sapere, il contenuto del documento riguarderebbe la totale liberalizzazione del Rito tridentino - secondo le Rubriche del 1962 - affiancandolo al rito riformato; la nuova liturgia verrebbe definita " *rito ordinario*" mentre quella tradizionale "*rito straordinario*", senza alcuna limitazione alla celebrazione da parte di qualsiasi sacerdote cattolico. Pare che nel decreto, già firmato dal Santo Padre all'inizio di Settembre, vi sia l'auspicio che le chiese principali celebrino almeno una Messa tridentina domenicale.

Se quanto si dice nella Curia Romana troverà riscontro - ed i Presuli consultati lo lasciano ampiamente presumere - questa liberalizzazione rappresenterà uno degli atti più importanti del Pontificato di Benedetto XVI, cui non potranno non accompagnarsi altre analoghe decisioni in materia di Liturgia e - a Dio piacendo - di celebrazioni papali: *intelligenti pauca*. Invitiamo tutti i lettori del blog a dedicare la recita del Rosario e a far celebrare delle Sante Messe secondo quest'intenzione.
Dio salvi il Papa

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>